
Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 22 mars 2013

Membres présents : 80

Mmes BANSARD Marianne, BEVIERE Monique, BEZILLE Marie-Claude, CAILLETTE Anne, CHESNOY Mireille, COUILLAUT Odile, DEMANGEAT Nicole, DHUMEAUX-STICHELBAUX Brigitte, FAUTRAT Marie-Françoise, GAUTHIER Liliane, LAUDE Suzanne, LEVY Véronique, MARTZ Josiane, PIVOTEAU Annie, POUILLART Nadège

MM. ACQUART Alain, BEAUDEAU Didier, BEAUVALLET Jacques, BERCHER Jean-Paul, BESNARD Jean, BOUDIN Joël, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRUNEAU James, CATINAT Thierry, CHANCEAU Raoul, CHAUMETTE Michel, CHOFFY Patrick, CLOUZEAU Jacques, COUROUX Michel, CROISSET Bernard, DE KISCH Yves, DE LONGUEAU Jean-Louis, DECOBERT Serge, DUSSAILLANT Jean-Pierre, ELAMBERT Alain, FAURE Christophe, FEVRIER Albert, FOURAY Philippe, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GAUDET Marc, GIDOIN Georges, GIRARD Patrick, GOMBAULT Xavier, GOUEFFON Hubert, GRILLON Michel, GRIVOT Guy, GUERIN Jacky, GUERIN Michel, GUERINET Patrick, HOUZE Claude, JAMET Christian, LENOIR Daniel, LUCHARD Gilles, LUCHE André, LUCQUES Jean-Claude, MALET Jean-Jacques, MAMEAUX Dominique, MANGEANT Jean-Claude, MONCEAU Daniel, MURAT Pierre, PACHOT James, PARANT Pierre, PELLETIER Jean-Pierre, PERON Francis, PETIOT Pierre, PETIT André, PETIT Gérard, PICARD Michel, PIGNAULT Christian, PUIGVERT Michel, ROUSSEAU Alain, ROUSSEAU Gérard, THIBAULT Philippe, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VINCENT Christian, YAGGI Bernard

Pouvoirs : 10

M. BERARD Jean-Claude donne pouvoir à M. PICARD Michel
Mme BONNEAU Marie-Thérèse donne pouvoir à M. DECOBERT Serge
M. DAVID Maurice donne pouvoir à M. LUCHARD Gilles
M. DE BOUVILLE Anne-Jacques donne pouvoir à M. GRIVOT Guy
M. LAURENT Claude donne pouvoir à M. PUIGVERT Michel
M. MANIGOLD Jacques donne pouvoir à Mme LEVY Véronique
M. MOULS Franck donne pouvoir à M. HOUZE Claude
Mme REDOUIN Marie-Claude donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. SCHMIT Benoît donne pouvoir à M. CLOUZEAU Jacques
M. VILLETTE Dominique donne pouvoir à M. BOURGEOIS Martial

Autres personnalités présentes :

Mme Carole CANETTE, Vice-présidente de la Région Centre

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 1^{er} février 2013
- Présentation et adoption du Compte de Gestion 2012
- Présentation et adoption du Compte administratif 2012
- Affectation des résultats de l'exercice 2012
- Vote du budget 2013
- Informations sur le nouveau dispositif « Maillage urbain et rural – Aménagement d'espaces publics "cœur de village" »
- Affaires diverses

Madame BEVIERE ouvre la séance en accueillant les élus. Elle excuse Mme DUBOIS, Député du Loiret et Monsieur le Sous-Préfet de Pithiviers, pris par d'autres engagements et passe la parole à M. GRILLON, Conseiller général-Maire de Boiscommun. Celui-ci la remercie, salue les vice-présidents, les élus et les délégués. Il présente ensuite en quelques mots les éléments caractérisant sa commune (les commerces, le territoire, le centre bourg...).

Reprenant la parole, Mme BEVIERE demande à ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit de la délibération pour le changement de locaux et la signature du bail locatif.

Ne notant pas d'observation, ces points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Mme BEVIERE accueille les nouveaux membres du Conseil de Développement. Elle rappelle que la prochaine réunion, qui se tiendra le 26 mars, est l'Assemblée générale du Conseil de Développement lors de laquelle le

nouveau Bureau sera élu. Mme BEVIERE espère que le nouveau Conseil s'impliquera dans les projets du territoire, tels que l'Agenda 21, la Trame verte et bleue...

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 1^{er} février 2013

Madame BEVIERE soumet aux voix le compte-rendu du dernier Comité syndical. Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention, le projet est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2012

Madame BEVIERE présente les résultats budgétaires de l'exercice 2012 (cf. documents distribués en séance).

En recettes nettes, le total des sections s'élève à 632 457,03 €. En dépenses nettes, le total des sections s'élève à 782 849,41 €.

Le déficit de 150 392,38 s'explique par le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes (subventions de fonctionnement).

Le résultat de clôture de l'exercice 2012 est de - 127 953,83 €.

Le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur pour le Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est soumis au vote.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Compte administratif 2012

Madame BEVIERE détaille les éléments chiffrés du compte administratif (cf. documents distribués en séance). Au chapitre 011 « charges à caractère général », la différence entre le prévisionnel et le réalisé s'explique notamment par les études du SAGE qui ont été décalées dans le temps et n'ont donc pas toutes été réalisées. Ainsi, les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 760 343,51 € au lieu des 1 266 334,03 € prévus.

En recettes de fonctionnement, Mme BEVIERE détaille la répartition, à savoir :

- Etat : 584 269,25 €
- Régions : 164 698,95 € (dont Région Ile de France pour le SAGE Nappe de Beauce)
- Département : 10 940,74 €
- Communes : 139 209,69 €
- Subventions autres organismes : 203 194,97 € (Agence de l'Eau Seine Normandie pour le Contrat Global et Loire Bretagne pour le SAGE)
- Autres produits exceptionnels : 4 044,76 €
- Excédents : 9 872,27 €.

Le total des recettes réalisées s'élève à 598 186,28 € (au lieu des 1 266 334,03 € prévus).

En budget d'investissement, le compte administratif se clôture en dépenses à 22 505,90 € (au lieu des 60 556,28 € prévus) et en recettes à 56 709,30 € (au lieu des 60 556,28 € prévus).

Affectation des résultats.

En section de fonctionnement, affectation au compte 002 du déficit reporté de 162 157,23 €.

En section d'investissement, affectation au compte 001 de l'excédent d'investissement reporté de 34 203,40 €.

Mme BEVIERE quitte la salle.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le compte administratif 2012 et les affectations de résultats sont adoptés à l'unanimité.

Budget 2013

Mme BEVIERE présente les éléments clés du budget 2013 ayant été modifiés depuis le précédent Comité Syndical (cf. documents distribués en séance).

En fonctionnement.

Augmentation de l'article 011 « charges à caractère général » car, comme cela a été évoqué précédemment, les études du SAGE non réalisées en 2012 sont projetées en 2103.

Mme BEVIERE précise que pour le loyer, le bail avec la CCI du Loiret se termine fin 2014. La CCI mettant en vente les locaux du 16 Avenue de la République et compte tenu de l'opportunité de la vacance des anciens locaux de Pôle Emploi au 48 bis Faubourg d'Orléans, le Syndicat de Pays pourrait déménager en avril ou mai.

La CCI, dans un effort en direction du territoire du Pithiverais, renonce aux 67 000 € qu'elle était en droit de prétendre et qui correspondent au paiement de l'ensemble des loyers et des charges jusqu'à fin 2014.

Mme BEVIERE remercie la CCI pour ce geste fort, sans lequel le Pays n'aurait pu s'engager dans une nouvelle location.

Baisse de l'article 012 « charges de personnel » car le Pays compte un collaborateur de moins.

Baisse de l'article 6531 « indemnités » car la Présidente et les Vice-présidents du Pays proposent de baisser leur indemnité de fonction, afin de contribuer, eux aussi, à la réduction des charges.

Mme BEVIERE tient à souligner l'effort de ses collègues Vice Présidents sur ce point.

En recettes de fonctionnement, Mme BEVIERE précise que les 100 000 € pour la tranche 2 de l'OCMACS sont intégrés au budget 2013, car il faut inscrire les dépenses et les recettes sur le même exercice. Le Pays reste toujours dans l'attente d'une information des services de l'Etat.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2013 s'équilibre ainsi en recettes et dépenses, à la somme de 1 144 848,23 €.

En investissement.

Augmentation de l'article 20 « immobilisations incorporelles » car l'étude Trame verte et bleue est inscrite sur cette ligne, avec l'accord du Trésorier.

Les prévisions d'investissement pour 2013 s'équilibrent ainsi en recettes et dépenses, à la somme de 116 687,40 €.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le budget 2103 est adopté à l'unanimité.

Bail locatif (point ajouté à l'ordre du jour)

Mme BEVIERE revient sur le changement de locaux du Syndicat, comme cela a été évoqué plus tôt au cours du Comité.

Il s'agit d'autoriser la Présidente à signer le bail locatif pour les locaux sis au 48 bis Faubourg d'Orléans, appartenant à la SCI ALMA 2.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Changement de locaux (point ajouté à l'ordre du jour)

Il s'agit du transfert du siège social du Syndicat de Pays au 48 bis Faubourg d'Orléans (Article 17 des Statuts du Pays).

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Informations sur le nouveau dispositif « maillage urbain et rural – aménagement d'espaces publics "cœur de village" »

Mme BEVIERE passe la parole à Mme CANETTE qui souhaite, avant d'aborder les opérations « Cœur de village », apporter des précisions sur la démarche « Bassin de vie » engagée par la Région.

Les bassins de vie permettent d'avoir une vision à l'échelle des habitudes de vie plutôt que de l'échelle du Pays, même si cela peut coïncider quelques fois. Il faut s'appuyer sur les énergies des acteurs du Pays. Ainsi, l'objectif de la Région est d'avoir une vision du territoire régional pour 2020 qui s'appuie sur l'étude du SRADDT, qui est elle-même déclinée par territoire.

La réflexion « Bassin de vie » doit être considérée comme de la concertation, une démarche qui pose les enjeux, le diagnostic partagé qui sera ensuite la base de la contractualisation à travers les Contrats de Pays, les Contrats de ville moyenne, etc.

Les futurs contrats de Pays, les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale, seront dotés d'une enveloppe de base à laquelle s'ajoutera une enveloppe « Cœur de village » et une enveloppe pour le logement et les Contrats de ville.

Mme BEVIERE reprend la parole pour la donner à Mme VALMAGGIA qui, à travers la projection d'un diaporama, donne les grandes lignes du dispositif « Cœur de village ».

Cette dernière explique que ce dispositif, renouvelé et autonome (adopté en session en octobre 2012), est adossé au Contrat de Pays. Une enveloppe additionnelle de 303 900 € est ainsi mobilisée pour le Pithiverais. Un dialogue pour faire remonter les projets éligibles dans ce cadre est prévu courant mai.

Les projets devront répondre à 3 cibles prioritaires : des fonctions récréatives (espaces favorisant le lien social), des fonctions d'animation commerciale, des fonctions de valorisation patrimoniale.

Les projets devront également prendre en compte une approche durable et intégrée pour le traitement des espaces publics. A titre d'exemple, la sobriété énergétique pourra être mise en œuvre par le choix d'équipements d'éclairage économe et selon un nombre adapté aux usages, les continuités physiques tiendront compte de l'accessibilité des PMR et les continuités des modes doux devront être assurées.

Les dépenses éligibles :

- ✓ Traitement minéral des surfaces (*stationnements s'ils représentent une part limitée*), en excluant le recours à des matériaux « pastiches »
- ✓ Traitement végétal des surfaces
- ✓ Equipements (stationnements vélos, mobilier urbain,...)
- ✓ Acquisition et démolition en vue de l'aménagement d'un espace public
- ✓ Enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public
- ✓ Honoraires (architectes -paysagistes, coordonnateur sécurité)

La subvention est à hauteur de 30 %, avec une bonification de 10 % s'il y a des clauses d'insertion ou si le projet fait l'objet d'un chantier d'insertion. Le plancher de subvention par projet est de 20 000 € ; le plafond de dépenses par projet est de 250 000 €.

Les projets potentiels devront être identifiés avant mi-juillet 2013 pour ensuite obtenir l'avis du Pays sur les projets prioritaires à l'automne. Enfin, l'élaboration des avenants aura lieu en 2014.

Mme BEVIERE reprend la parole pour ouvrir un temps de questions-réponses.

M. GAUDET souligne le peu de fonds mobilisés.

M. GUERINET souligne quant à lui les difficultés de la mise en œuvre de ce dispositif pour les petites communes.

M. THION pose la question suivante : Est-ce que le CAUE peut suppléer l'architecte ?

Mme VALMAGGIA lui répond que non mais que le CAUE peut aider les petites communes à définir les programmes et mettre en place les consultations.

Mme BEVIERE propose que le document projeté soit mis en ligne sur le site du Pays (www.pays-du-pithiverais.fr).

Pour la partie logement, la Région prévoit une réflexion sur les besoins et les orientations à mettre en œuvre sur les territoires.

La salle n'ayant plus de questions, Mme BEVIERE passe au point suivant de l'ordre du jour.

Affaires diverses

- Bilan à mi-parcours.

Madame BEVIERE explique les modifications apportées par rapport aux souhaits exprimés par les élus du Pays fin 2012.

MODULE 1 « Formation / développement et innovation économique »

- Réduction supérieure au montant proposé par le Pays en raison du retard dans l'avancement de certains projets de requalification des ZA et ZI. Une partie de ce montant est transféré en enveloppe fongible
- OCMACS : 100 000 € sont transférés en enveloppe fongible, de façon à ne pas perdre ce montant dans le cas où l'Etat ne débloquerait pas une 2^{ème} tranche (ce qui risque fort d'arriver).

MODULE 2 « Services à la population »

- Action 2.1.c. Prise en compte des nouvelles fiches des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour ouvrir l'action à d'autres types de projets que les seules maisons de santé pluridisciplinaires (cabinets médicaux satellites de MSP ou cabinets médicaux/paramédicaux).

MODULE 4 « Performance énergétique »

- Modification des conditions d'éligibilité pour l'action 4.1.a : atteinte de l'étiquette énergétique C pour les travaux d'isolation, atteinte de l'étiquette énergétique D pour les travaux de rénovation. Progression de 2 classes à minima.
- Abondement, car transfert de projet sur cette action (réhabilitation d'équipements sportifs)

MODULE 6 « Mobilité »

- 3 500 € de réduction supplémentaire par rapport à la décision du Pays
- Majoration de 10% pour les travaux d'accessibilité aux mairies, soit 30% seulement pour 2013
- Une partie des fonds a été transférée en enveloppe fongible

MODULE 7 « Biodiversité / Eau »

- Ajout des coopératives en tant que maîtres d'ouvrage bénéficiaires
- Application des nouvelles modalités des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour les projets agricoles. Les seuls matériels éligibles seront ceux qui permettent de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires par lutte mécanique ou thermique, ceux pour entretenir les haies et les éléments arborés, ceux favorisant les économies d'eau.

MODULE 9 « Développement de l'accès à la culture »

- Transfert d'une partie des fonds sur l'enveloppe fongible (pour l'action 9.a)
- Réduction supérieure au montant proposé par le Pays

MODULE 11 « Activités sportives et de loisirs »

- Réduction supérieure au montant proposé par le Pays car transfert de projet sur le module 4 comme vu précédemment

MODULE 12 « Agriculture »

- Ajout d'une ligne pour rendre éligible les matériels pour la gestion de couverts végétaux présentant un intérêt environnemental. Les CUMA peuvent être bénéficiaires.

ENVELOPPE FONGIBLE

- 150 000 € sont réservés pour le Très Haut Débit
- Soit 166 350 € disponibles pour des projets, dont 30 000 € en fonctionnement

- Agenda 21.

Mme BEVIERE précise les points clés de cette étude.

L'Agenda 21 est inscrit au Programme d'actions du Contrat Régional de Pays. La consultation des cabinets d'études a eu lieu fin 2012 et les entretiens des bureaux d'études ont eu lieu le 6 février 2013.

C'est la proposition du cabinet d'études AEQUILIBRIUM conseil (basé à Paris) qui a été retenue pour un montant de 38 909,86 € TTC. La réunion de lancement s'est tenue le mercredi 13 mars dernier.

Les modalités de l'étude et les modalités techniques ont été validées.

M. Damien MOREAU, directeur associé d'AEQUILIBRIUM conseil sera le chef de projet. Il sera secondé par Mme SZALECKI, chargée d'études.

Le calendrier des premières rencontres ont été fixées :

- Séminaire d'appropriation en direction des élus et des partenaires clés du Pays le 10 avril
- 2 temps de sensibilisation en direction des membres du Conseil de développement, des acteurs locaux et des habitants le mercredi 17 avril et le lundi 22 avril

Autres temps forts à définir :

- Date de rendu du diagnostic
- L'organisation des ateliers de concertation pour valider/amender le diagnostic courant juin

- « Trame verte et bleue ».

Mme BEVIERE revient sur les points clés de cette étude.

L'action 7.1.a « Etudes stratégiques en faveur de la biodiversité » est inscrite au Programme d'actions du Contrat Régional de Pays. La consultation des cabinets d'études a eu lieu fin 2012 et les entretiens des bureaux d'études ont eu lieu le 11 février 2013.

C'est la proposition du cabinet d'études BIOTOPE (qui mène par ailleurs l'animation du contrat Natura 2000 jusqu'en mai 2013) qui a été retenue pour un montant de 55 392,74 € TTC, soit 46 315,00 € HT, pour la tranche ferme uniquement.

La réunion de lancement se tiendra le mardi 26 mars prochain. A partir de là, le calendrier de travail, les modalités techniques et les dates de rencontres de concertation seront validées.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE précise que l'arrêté préfectoral qui confirme le renouvellement du Comité de Pilotage a été signé le 4 mars dernier. M. GUERINET est reconduit dans ses fonctions de Président du Comité de Pilotage et le Pays est reconduit comme structure Maître d'Ouvrage.

- Le Contrat Global Essonne Amont.

Le dernier Comité de Pilotage du Contrat a pu constater un bilan très positif puisque 36 915 307 € de travaux ont été réalisés pour un montant prévisionnel de 36 529 900 €, soit 101 % d'engagement. Les études d'évaluation et d'état des lieux sont en cours. Une stagiaire travaille aussi sur ce thème. Il s'agit de Mlle PILLETTE, étudiante en Licence professionnelle Aménagement du Paysage, à l'Université de Nantes, dans la spécialité « conduite et suivi de projets paysagers et environnementaux ».

- ID en Campagne.

Mme BEVIERE précise qu'une nouvelle présentation, à destination des associations et des personnes privées a eu lieu le 12 mars dernier au Centre d'Affaires de la CCI. Une cinquantaine de personnes étaient présentes. A cette occasion, une dizaine d'idées émergentes ont été présentées et commentées. Mme BEVIERE revient ensuite sur les modalités de cet appel à projets. Ces initiatives locales répondront aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité

- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire
- le maintien du lien social.

Les thèmes de l'appel à initiatives sont les suivants :

- démarches économiques innovantes
- services de proximité
- environnement naturel et culturel.

Les dossiers seront déposés à la Région, au plus tard le 14 août 2013.

- « La Route du Blé en Beauce ».

Mme BEVIERE annonce que le programme des animations du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais 2013 ainsi que la carte touristique « La Route du Blé en Beauce » vont paraître très prochainement. Comme chaque année, ces documents seront mis à disposition des collectivités et du public.

Mme BEVIERE passe ensuite la parole à M. COUROUX, adjoint au Maire de Quiers sur Bezone et Vice-président de la Communauté de Communes du Bellegardois. Cette dernière a pour projet de créer FORMADIS, une plateforme d'E-formation.

L'objectif est de mettre l'environnement numérique au service de la formation professionnelle initiale et continue, de favoriser l'accès à la culture pour tous.

La plateforme numérique sera reliée à un réseau d'institutions de formation munies d'équipements modernes d'enseignement interactif (tableaux numériques, etc.) et à une équipe de pédagogues spécialistes de la TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Education). Le projet est actuellement en phase d'étude de faisabilité. M. COUROUX invite les partenaires du Pays à répondre à l'enquête disponible sur le site de la C.de C. du Bellegardois à l'adresse <http://www.ccbel-questionnaire.fr.nf/>.

Ne relevant pas d'autres informations à donner en séance, Mme BEVIERE clôt le Comité Syndical.

M. GRILLON invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h30.